

Réunion de la commission spécialisée des lycées du mercredi 5 février 2014

préparatoire à la séance du CSE du jeudi 13 février 2014

Ordre du jour

I-TEXTES DGESCO

Sous-direction des lycées et de formation professionnelle tout au long de la vie DGESCO A2

9h45 (DGESCO A) Textes relatifs à la voie professionnelle

9h45 Bureau des diplômes professionnels (A2-3) (1h15).

◆ Projet d'arrêté portant création de la spécialité Réalisation de produits imprimés et plurimédia de baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance. **Expert** : M.DESPRESZ, IA-IPR.

◆ Projet d'arrêté portant création de la spécialité « techniques d'interventions sur installations nucléaires » de baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance. **Expert** : M.METHEE, IEN académie de Bordeaux.

◆ Projet d'arrêté portant création de la spécialité « ferronnier d'art » de brevet des métiers d'art **Experts** : M.BRENOT/Mme PICQUES –Dgesco (pour le CSE l'expert sera M. Charly PENAUD, IEN).

◆ Projet d'arrêté portant création de la spécialité « métiers de la sécurité » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance..
Expert : Mme RODRIGUES, IEN.

◆ Projet d'arrêté portant création de la spécialité « maintenance des véhicules » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance **Experts** : Mme COSTA, IGEN – M. DEFAUX, IEN.

Présentation des cinq textes : Brigitte TROCME, adjointe au chef du bureau des diplômes professionnels (DGESCO A2-3)

10h45 (DGESCO A) Textes relatifs à la voie générale (45 mn)

11h Bureau des lycées d'enseignement général et technologique (DGESCO A2-1) (45 mn)

◆ Projet d'arrêté portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel intitulé « Livret scolaire du lycée » (LSL) pour le baccalauréat de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) en classe de première pour l'année scolaire 2013-2014 et en classe de terminale pour l'année scolaire 2014-2015.

◆ Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 février 2012 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général séries, ES, L ET S (options « sciences de la vie et de la terre » et « sciences de l'ingénieur ») et du baccalauréat technologique séries STI2D, STL, et STD2A

◆ Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 mars 2012 relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général série S, option « écologie, agronomie et territoires »

Présentation des trois textes : Isabelle ROBIN, chef du bureau des lycées d'enseignement général et technologique (DGESCO A2-1).

Expert : néant

II- Textes DGESIP (1h35)

11h45 (DGESIP A2) Textes relatifs à l'enseignement supérieur (1h20)

*Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, DGESIP A
Département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau licence, DGESIP A2*

◆ - **Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « coiffure »**

Expert : Madame Françoise GUILLET, inspectrice générale de l'éducation nationale du groupe des sciences et techniques industrielles.

◆ **Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « banque, conseiller de clientèle (particuliers)»**

Expert : Monsieur Jean-Claude BILLIET, inspecteur général de l'éducation nationale du groupe économie gestion

◆ - **Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « maintenance des systèmes»**

Expert : Monsieur Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale du groupe des sciences et techniques industrielles.

◆ **Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Fluide, énergie, domotique »**

Expert : Monsieur Jean-Pierre Collignon, inspecteur général de l'éducation nationale du groupe des sciences et techniques industrielles

Présentation des quatre textes : Amaury VILLE, chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau licence, DGESIP A2,

Fin des travaux

NB- Les horaires de présentation des textes sont communiqués à titre indicatif.